



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-sept octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-100

OBJET : AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'INTERCOMMUNALITE
- LOTS N°1 ET 3

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 25 - PROCURATIONS : 8 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Michèle FAUQUE

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU,

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC

GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241017-2024-100-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2021-11 du conseil communautaire du 18 février 2021 attribuant le marché d'entretien et de nettoyage des locaux de l'intercommunalité au groupement d'entreprise Nettoy'Apt / Allo Service pour une durée d'un an renouvelable 3 fois,

Considérant, l'évolution du montant du marché suite aux avenants 1, 2 et 3 ainsi que la révision des prix appliquée annuellement selon l'évolution de l'index prévu au marché :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Montant initial	81 325,69 € HT	10 653,00 € HT	2 750,00 € HT
Montant suite avenant 1	88 405,69 € HT		4 049,66 € HT
Montant suite avenant 2	88 002,06 € HT		
Montant suite avenant 3	Sans incidence financière		
Montant suite à révision des prix	90 730,12 € HT	10 983,24 € HT	4 134,91 € HT

Considérant la nécessité d'ajouter de nouvelles prestations de nettoyage à compter du 1^{er} octobre 2024 suite à l'intégration ou l'aménagement des locaux suivants :

- Lot n°1 Base de loisirs, salle de spectacle à la fondation Blachère de Bonnioux (à compter du 1^{er} novembre 2024), couloir à l'arrière de la chapelle Baroque,
- Lot n°3 : sanitaires automatiques du plan d'eau,

Considérant le projet d'avenant n°4 au marché intégrant ces nouvelles prestations et ayant une incidence financière de + 6 888 € HT/an sur le lot n°1 (soit +8,47% du montant initial) et de + 3 360€ HT/an sur le lot n°3 (soit 122,18% du montant initial),

Considérant l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 9 octobre 2024,

Le Président propose de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant n°4 au marché de nettoyage des locaux.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve l'avenant n°4 au marché de nettoyage des locaux de l'intercommunalité avec la société Nettoy'Apt, représentant une incidence financière de 6 888 € HT sur le lot n°1 et 3 360 € HT sur le lot n°3,

Précise que le nouveau montant du marché est porté à 97 618,12 € HT pour le lot 1 et 7 494,91 € HT pour le lot 3,

Autorise le Président à signer l'avenant et toutes les pièces correspondantes,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 30/10/2024

CC-2024-100

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241017-2024-100-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024
Page 3 sur 3

